

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01018

Numéro SIREN : 835 034 778

Nom ou dénomination : AAE PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2023 sous le numéro de dépôt 4624

ComptaConseil

Société d'Expertise Comptable

AAE PARTNERS

Numéro SIRET : 83503477800018

Code APE : 6201Z

176 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY SUR SEINE

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2019

CERTIFIÉS CONFORMES
À L'ORIGINAL



LEVY MICHEL
LESAGE XAVIER
MADAR MIKAEL

SARL au Capital de 7622,45 Euros, inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Parisienne
58, rue Delalain - 94700 MAISONS-ALFORT
Tél.: 01 43 76 46 94 - Fax: 01 43 76 75 73 - Mail : cptaconseil@yahoo.fr
N° TVA Intracommunautaire FR67 422 412 676 Siret: 422 412 676 00013 - NAF: 741 C

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Annexes Legales 20	5

Bilan et Resultat

AAE PARTNERS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	14 593	5 545	9 048	8,80	13 912	9,91
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	110 966		110 966	83,43	90 966	64,81
Créances rattachées à des participations	9		9	0,01	9	0,01
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	125 568	5 545	120 023	80,24	104 887	74,73
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 914		10 914	8,21	10 056	7,19
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 064		2 064	1,53	25 420	18,11
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	12 978		12 978	9,76	35 476	25,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	138 546	5 545	133 001	100,00	140 363	100,00

AAE PARTNERS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500)	1 500	1,13	1 500	1,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	150	0,11		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	28 803	21,86		
Résultat de l'exercice	-7 266	5,45	28 953	20,63
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	23 188	17,43	30 453	21,70
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	13 404	10,08		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 300	68,65	91 500	65,19
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel			13 301	9,48
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 109	3,84	5 109	3,64
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	109 813	82,57	109 910	78,30
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	133 001	100,00	140 363	100,00

AAE PARTNERS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services					110 000	100,00	-110 000	100,00
Chiffres d'Affaires Nets					110 000	100,00	-110 000	-100,00
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits					0	0,00		
Total des produits d'exploitation (I)					110 000	100,00	-110 000	-100,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			2 290		75 257	68,42	-72 967	98,96
Impôts, taxes et versements assimilés			110				110	N/S
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 864		681	0,62	4 183	614,24
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			7 265		75 938	69,03	-68 673	-90,42
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-7 265		34 062	30,97	-41 327	-121,32
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-7 265		34 062	30,97	-41 327	-121,32

AAE PARTNERS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		5 109	4 64	-5 109 100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)		110 000	100,00	-110 000 -100,00
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 265	81 047	73,85	-73 782 -81,03
RÉSULTAT NET	-7 265 <i>Perte</i>	28 953 <i>Bénéfice</i>	26,32	-36 218 -125,08
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Legales 20**AAE PARTNERS****ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 133 001,05 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -7 264,66 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

AAE PARTNERS**SOMMAIRE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur .

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

AAE PARTNERS**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentés en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AAE PARTNERS**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

AAE PARTNERS**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	14 593			14 593	
Immobilisations financières	90 975	20 000		110 975	
TOTAL	105 568	20 000		125 568	

AAE PARTNERS**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	681	4 864		5 545
TOTAL	681	4 864		5 545

AAE PARTNERS**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentés en EUROS

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

AAE PARTNERS**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	1 800

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Commentaires:

6.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	1 500	1,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	1 500	1,00

Commentaires:

AAE PARTNERS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500 euros
Siège social: 176 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

RCS Nanterre 835 034 778

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille dix vingt,
Le 30 juin,
A onze heures,

Les associés de la SAS AAE PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 1.500 €, divisé en 1.500 actions de 1 € chacune, entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par tous les membres de l'Assemblée, lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Andrew ACKAH MIEZAN Président de la société.

Le tout conformément aux statuts.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés possèdent mille actions, soit la totalité des actions composant le capital social, et que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- 1) La feuille de présence à l'Assemblée,
- 2) Une copie des statuts,
- 3) L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- 4) Le rapport de gestion du Président,
- 5) Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- 6) Le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales,
- 7) Le texte des projets de résolutions.

Puis Monsieur le Président déclare que les renseignements et documents ci-après ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé la réunion, à savoir :

- Les projets de résolutions présentés par le Président,

Handwritten signatures and initials, including a large 'R' and 'EK'.

- Le bilan et le compte de résultat et l'annexe,
- Les rapports du Président, et le tableau des résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices,
- Le montant global certifié exact aux cinq personnes les mieux rémunérées,

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
-
- Lecture du Rapport de gestion du Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et quitus au Président,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Affectation et répartition des résultats,
- Rémunération du dirigeant,
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de gestion sur la marche de la société pendant l'exercice 2019, et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Enfin, Monsieur le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu le rapport de gestion sur la marche de la société pendant l'exercice 2019, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En outre, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées, l'Assemblée déclare approuver ce rapport et les énonciations qu'il contient.

De plus, l'Assemblée approuve les rémunérations figurant sur la certification globale établie conformément à l'article L. 225-45 du Code de Commerce, dont elle a eu connaissance.

En conséquence, elle reconnaît que le Président a bien et fidèlement rempli sa mission et lui donne plein et entier quitus et décharge sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées prend acte de la poursuite des ces conventions au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 faisant ressortir un déficit de 7.265 euros affecté de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	-7.265
Report à nouveau antérieur	28.953

Total à affecter	21.688

Affectation

Report à nouveau	21.688
------------------	--------

Compte tenu de ces affectations et de ces distributions, les capitaux propres de la Société seraient de 23.188 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve l'absence de rémunération de Monsieur Andrew ACKAH MIEZAN en qualité de Président au cours de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Présidant associé n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération, pour effectuer toutes formalités conformément à la loi.

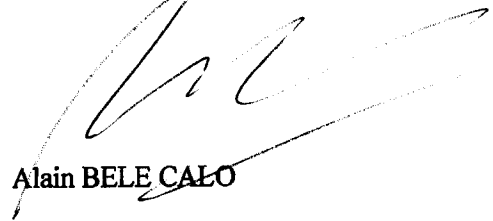
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à quatorze heures.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés



Andrew ACKAH MIEZAN

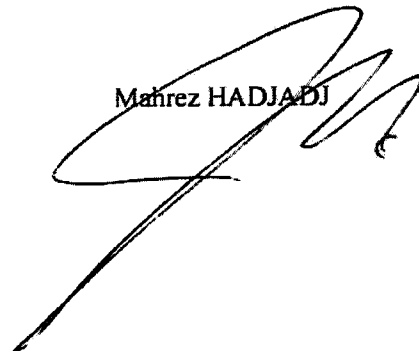


Alain BELE CALO

Ecevit KORKMAZ



Mahrez HADJADJ



AAE PARTNERS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500 euros
Siège social: 176 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

RCS Nanterre 835 034 778

RAPPORT DE GESTION

**de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 juin 2020**

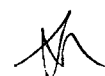
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Chiffres d'affaires Nets	0
Total des produits d'exploitation	0
Autres achats et charges externes	2290
Impôts, taxes et versements assimilés	110
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4864
Total des charges d'exploitation	7265
RESULTAT EXPLOITATION	-7265
RESULTAT FINANCIER	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
RESULTAT NET	-7265



EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01.janvier 2020 sont de retrouver l'équilibre.

AFFECTATION

-Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 7.265 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	-7.265
Report à nouveau antérieur	28.953

Total à affecter	21.688

Affectation

Report à nouveau	21.688
------------------	--------

Compte tenu de ces affectations et de ces distributions, les capitaux propres de la Société seraient de 23.188 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

DEPENSES NON ADMISES EN DEDUCTION FISCALEMENT



Conformément au Code Générale des Impôts, dans les comptes de l'exercice écoulés les charges non déductibles ont été réintégrées dans le calcul du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several loops and a long horizontal stroke.

AAE PARTNERS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500 euros
Siège social: 176 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

RCS Nanterre 835 034 778

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 rue Pablo Neruda
92000 Nanterre

Paris, le 27 août 2020

Messieurs,

Veillez trouver ci-joint les documents nécessaires à l'accomplissement des formalités de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de la SARL "AAE PARTNERS", à savoir :

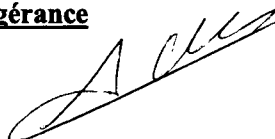
un exemplaire des comptes annuels et de l'annexe,

un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire,

un cheque d'un montant de 45,80 euros, à l'ordre du Greffé du Tribunal de Commerce.

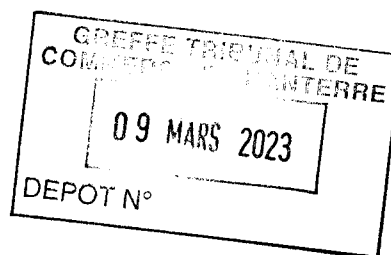
Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

La gérance





GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE



1 sur 2

Nanterre, le 10 février 2023

SASH AAE PARTNERS
A l'attention de M. Andrew ACKAH-MIEZAN
176 Avenue Charles De Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

L. R. A. R

Nos réf : RG n° 2023005433 / AAE PARTNERS (RCS NANTERRE 835034778 - 2018 B 1018)

Courriel: comptesannuels@greffe-tc-nanterre.fr

NOTIFICATION D'UNE ORDONNANCE PORTANT INJONCTION DE DEPOSER LES COMPTES ANNUELS

Madame, Monsieur,

En application des articles L. 232-24, L.611-2 II, R.611-13 à R.611-16 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous notifier une ordonnance rendue par le juge chargé de la surveillance du registre du commerce et des sociétés vous enjoignant de déposer au greffe les comptes annuels, au titre des **exercices clôturés en 2019, 2020 et 2021** de la société dont vous êtes le représentant légal.

Vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception de cette notification pour régulariser votre situation. A défaut de régularisation, vous devez vous présenter à l'audience publique le 19 Juin 2023 à 10h00 au Tribunal de commerce de Nanterre, Rez-de-chaussée Salle E au 4 rue Pablo Neruda 92000 Nanterre, si vous souhaitez être entendu par un juge.

COMMENT REGULARISER ? Le dépôt doit être régularisé sur le site <https://procedures.inpi.fr> ou par **voie postale** (ne pas plier, pas d'agrafe) : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre Service DPCA 4 rue Pablo Neruda 92020 Nanterre Cedex.

Si la situation est régularisée dans le délai imparti, que vous avez reçu votre récépissé de dépôt et que les frais d'ordonnance sont réglés, l'affaire sera aussitôt retirée du rôle par le greffe et vous n'aurez pas à vous présenter à l'audience publique, aucune sanction ne sera prononcée.

QUELS SONT LES DOCUMENTS ET FRAIS A JOINDRE A VOS DEPOTS EN VUE DE LA REGULARISATION : Vous trouverez de plus amples informations sur le site www.infogreffe.fr (rubrique Démarches en ligne/Le guide des formalités)

Exercice 2021 : règlement de **47,54€** / Exercice 2020 : règlement de **47,54€** / Exercice 2019 : règlement de **47,54€**

ET Ordonnance portant injonction de déposer les comptes annuels : règlement de **22,85€**

(NB : Le règlement des frais afférents à la présente procédure judiciaire (22,85€) doit être fait soit par chèque à l'ordre du GTC NANTERRE soit en ligne sur le site <http://www.greffe-tc-nanterre.fr/> Menu « Payer une facture règlement par carte bancaire » - **Indiquer dans le champ « montant à régler » : 22,85 & Indiquer dans le champ « N° de facture/N°SIREN ou N°RG » : 2023005433**).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le greffier,



Vous êtes tenu soit de vous présenter personnellement à cette audience, seul ou assisté d'un avocat ou de toute personne de votre choix, soit de vous y faire représenter par un avocat ou par une personne de votre choix munie d'un pouvoir écrit et établi spécialement pour cette instance. Il sera statué même en votre absence.

RAPPEL des dispositions du code de commerce :

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

N°RG : 2023005433 - AAE PARTNERS (RCS NANTERRE 835034778 - 2018 B 1018)

ORDONNANCE
INJONCTION DE DEPOSER LES COMPTES ANNUELS

Nous, M. André SARRAZIN , juge chargé de la surveillance du registre du commerce et des sociétés suivant ordonnance de délégation du président du tribunal de commerce de Nanterre, assisté de M. Matthieu CHENAL, greffier,

Vu les articles L.232-21 à L.232-25 du code de commerce,
Vu les articles R.123-111, R.123-111-1, R. 123-112 et R.123-77 du code de commerce,
Vu les articles L.123-12, L.123-16 et L.123-16-1 du code de commerce,
Vu l'article R.210-18 du code de commerce,

Constatons que la société AAE PARTNERS (RCS NANTERRE 835034778), ayant son siège social 176 Avenue Charles De Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine n'a pas déposé dans les délais légaux ses comptes annuels au titre des **exercices clôturés en 2019, 2020 et 2021.**

Vu les articles L.611-2 II, R.611-13 à R.611-16 du code de commerce,

Enjoignons à M. Andrew ACKAH-MIEZAN, représentant légal de la société AAE PARTNERS, à qui incombe, selon sa forme juridique et selon les dispositions des articles L.232-21, L.232-24 ou L.232-25 du code de commerce, de procéder au dépôt de ses comptes annuels, dans le délai d'**un mois** à compter de la notification de la présente ordonnance,

Disons que, faute de régularisation de la situation dans ce délai, une astreinte de **100 € par jour de retard** courra, à l'encontre de M. Andrew ACKAH-MIEZAN et de la société AAE PARTNERS, tenus solidairement.

Disons que l'affaire sera examinée à l'audience d'un juge délégué à la surveillance du registre du commerce et des sociétés le **19 Juin 2023 à 10h00** (Tribunal de commerce, rez-de-Chaussée Salle E au 4 rue Pablo Neruda 92000 Nanterre) pour statuer sur la liquidation de l'astreinte, à moins que les comptes ne soient déposés dans le délai imparti, auquel cas l'affaire sera automatiquement radiée du rôle,

Disons que la présente ordonnance, non susceptible de recours, sera déposée au greffe de ce tribunal et notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par les soins du greffier,

Condamnons solidairement M. Andrew ACKAH-MIEZAN et la société AAE PARTNERS à supporter les frais de la présente et des notifications ou convocations faites par le greffe, arrêtés à la somme de 22,85 €.

Fait à Nanterre, le (Date de la signature électronique par le juge)

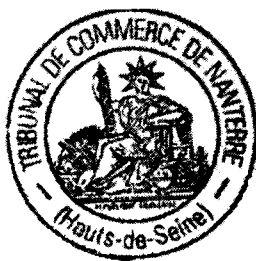


TARIF : 119 Ordonnance 6,69 € / 167 Notification 6,69 € / Frais LRAR 5,66€
Total HT 19,04 € / TVA 3,81 € / Total TTC 22,85 €

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2023O05433
Nom du dossier	SASh AAE PARTNERS
Délivrée le	10/02/2023

Deuxième et dernière page.